

DECISION MUNICIPALE n° D20240730-091

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Spectacle	USSEL COMEDY CLUB	
Dates	Jeudi 15 et vendredi 16 mai 2025	
Lieu	Centre culturel municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Association La Chouette Noire	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle **USSEL COMEDY CLUB** produit par L'association La Chouette Noire – domiciliée 118 avenue Jean - 75019 PARIS – proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2024-2025.

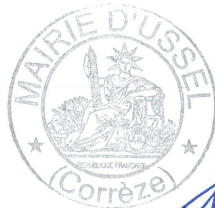
Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle USSEL COMEDY CLUB, présenté le jeudi 15 et le vendredi 16 mai 2025 à 20 h 30, dans la salle de spectacles du centre culturel Jean Ferrat.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **4 738.85 € T.T.C.** :

- 2 cessions – 3 692.50 €,
- VHR pour 3 personnes – 1 046.35 €.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 30 juillet 2024.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE